



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

PLAN N°1 : ZONAGE

Pont-Audemer
Zoom Est

Echelle : 1/2500

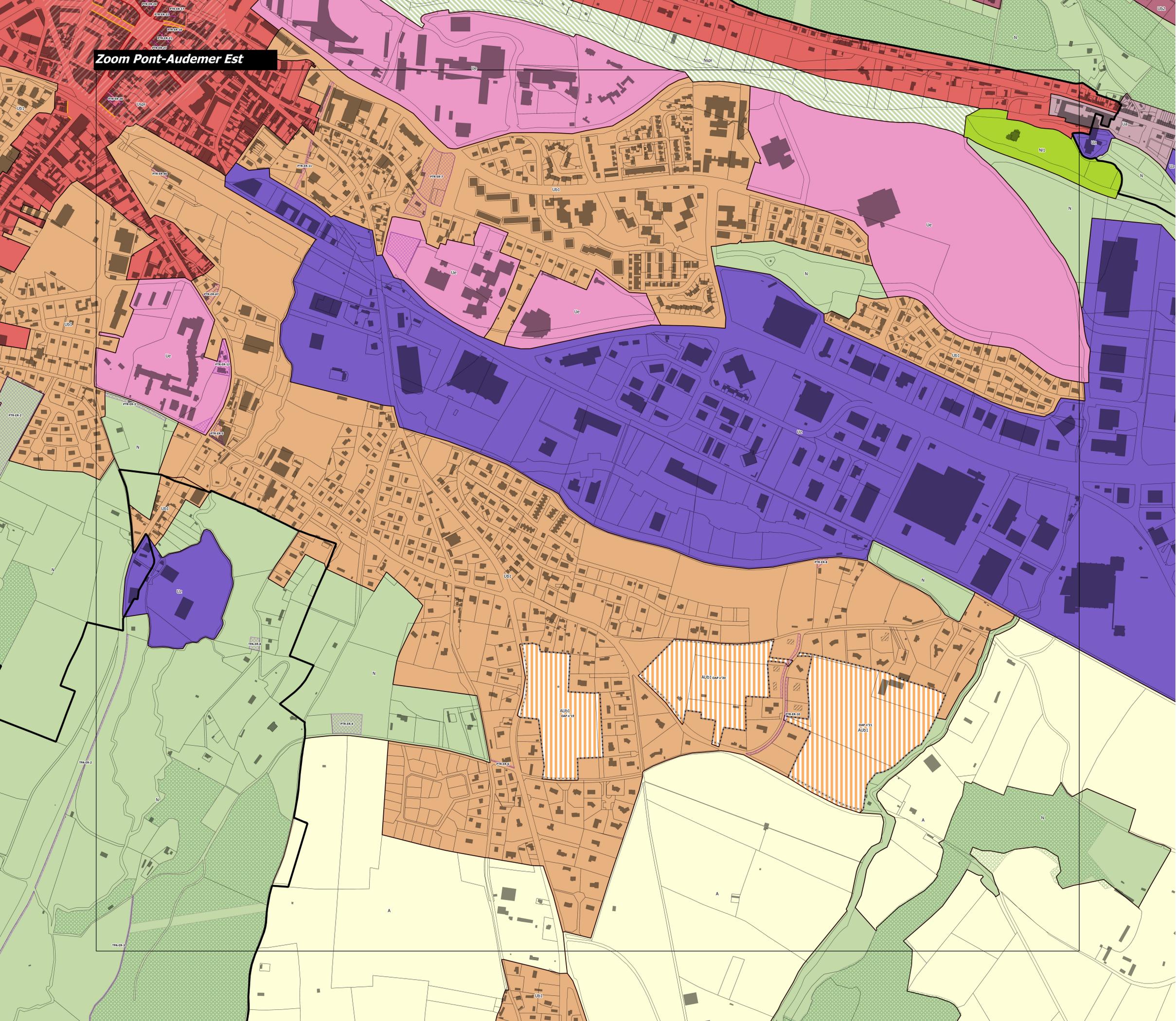
PIÈCE N3-B

Prescrit le 26 juin 2017
Arrêté le 15 avril 2019
Enquête publique du 12 septembre
au 16 octobre 2019
Approuvé le 16 décembre 2019

Modifié le
Le Président,



Zoom Pont-Audemer Est



1. ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien
- Ub1 : zone urbaine à caractère résidentielle à Pont-Audemer
- Uspr : zone urbaine comprise dans le Site patrimonial remarquable
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements publics
- Uz : zone urbaine à dominante d'activités économiques (industrie autorisée)
- AUB1 : zone à urbaniser à dominante d'habitat - secteur Pont-Audemer
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- N1 : zone naturelle à destination de loisirs et d'activités touristiques pouvant accueillir de nouvelles constructions
- Nspr : zone naturelle comprise dans le Site patrimonial remarquable

2. PRESCRIPTIONS

- Emplacement réservé (Art. L.151-41 CU)
- Espaces Boisés Classés (Art. L. 113-1 CU)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Périmètre en attente d'un projet global (PAPAG - Art. L151-41 5° CU)
- Linéaire commercial strict à préserver (art.L.151-16 CU)
- Linéaire commercial souple à préserver (art.L.151-16 CU)

Liste des Emplacements Réservés

N° ER	Objet
PTR-ER-10	Élargissement du chemin des Hautes Planches
PTR-ER-11	Création d'une sente piétonne et cyclable
PTR-ER-12	Extension de l'hôpital
PTR-ER-28	Réouverture au public des ruelles du centre-ville
PTR-ER-3	Élargissement de la Rue du Coudray
PTR-ER-4	Extension de réservoir à la Billèverie
PTR-ER-46	Projet de réhabilitation de la place Gallieni
PTR-ER-47	Création d'une grande voie d'accès pour l'hôpital
PTR-ER-5	Aménagement du carrefour (rues Roquette/Coudray)
PTR-ER-6	Élargissement du chemin de la Bivellerie
PTR-ER-7	Aménagement du secteur permettant de créer du lien entre le lycée et le quartier Europe
PTR-ER-8	Création d'une voie de circulation pour desservir un lotissement

